

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **31 (1939)**

Heft 9

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

31^{me} année

Septembre 1939

N° 9

Les élections à l'Assemblée fédérale.

Par *Max Weber*.

Les élections au Conseil national auront lieu le dernier dimanche d'octobre. Le même jour, elles seront complétées dans la plupart des cantons par les élections des membres du Conseil des Etats. Depuis que la période législative de l'Assemblée fédérale a été portée à 4 ans ces élections revêtent une importance accrue; en effet, elles déterminent en quelque sorte la politique de la Confédération pour une période de quatre ans, période d'assez longue durée à une époque où les changements et les bouleversements se succèdent à un rythme rapide.

L'Union syndicale et les élections.

Comme notre programme de travail le précise, l'Union syndicale est « indépendante dans le domaine politique ». En d'autres mots, elle n'est liée à aucun parti et elle prend en toute liberté les décisions qui lui apparaissent nécessaires. Il va sans dire que l'Union syndicale entretient des rapports amicaux avec les partis ou les groupes qui soutiennent ses revendications ou poursuivent des buts semblables aux siens. Il est donc de toute évidence qu'elle collabore avant tout avec le Parti socialiste, comme d'ailleurs avec les autres groupes du Mouvement des lignes directrices. Sur le terrain parlementaire, cette collaboration s'étend avant tout, parallèlement au groupe socialiste, au groupe des démocrates indépendants (parti représenté surtout à Zurich et dans le canton des Grisons), de même qu'à quelques parlementaires radicaux de gauche qui acceptent les revendications du programme du Mouvement des lignes directrices. C'est pourquoi l'Union syndicale n'est pas plus « rouge », comme certains adversaires l'affirment avec une permanente mauvaise foi, que verte ou bleue. Elle se borne à poursuivre une politique de progrès social dans l'intérêt de la classe ouvrière; cette politique implique donc l'obligation de collaborer avec des parlementaires animés d'un esprit progressiste et non pas avec des réactionnaires.